

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à l'organisation des fêtes de Noël et la promotion des commerces durant cette période

Renens, le 24 janvier 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 16 décembre 2021, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a interrogé la Municipalité sur les raisons d'un nouveau mode d'organisation de la manifestation « Noël à Renens », notamment quant à une non synchronisation avec les nocturnes ou ouvertures prolongées des commerces du mois de décembre. Il est également rappelé que les commerces bénéficieraient particulièrement de visibilité publique durant cette période marquée par la crise du Coronavirus.

Le nouveau concept de « Noël à Renens » a été inauguré en 2019. Il faisait suite à une réflexion menée par un groupe de travail regroupant les différents services communaux régulièrement impliqués dans l'organisation des fêtes de fin d'année. Il proposait alors un programme sur deux jours comprenant une soirée festive avec un repas et une journée des familles. Ces éléments ont fait l'objet d'un « Sous la loupe » dans le communiqué de la Municipalité du 29 octobre 2019.

Cette programmation a été bien accueillie par les commerçant.e.s (voir Rapport de gestion 2019, Groupe de travail Commerces). Lors de sa première édition, la décision avait été prise par les commerçant.e.s de faire coïncider une nocturne avec la soirée festive du « Noël à Renens ». Cependant, ladite manifestation se déroulant à début décembre pour éviter la concurrence des marchés de Noël de Lausanne et Morges, les représentant.e.s des centres commerciaux et de l'Association des commerçants de Renens (ACR) n'ont pas souhaité reconduire cette nocturne anticipée en 2021 car elle ne constituait pas une véritable opportunité commerciale. La manifestation en tant que telle se déroule donc toujours sur un seul weekend et les ouvertures prolongées des commerces ont lieu plus tard dans le mois. Pour rappel, « Noël à Renens » n'a pas pu être organisé en 2020.

La visibilité des nocturnes et des ouvertures prolongées est soutenue côté Commune par une annonce dans le journal communal Carrefour Info ainsi qu'une mention au sein du matériel de communication de la manifestation. Plus que renforcer la médiatisation de la Commune ou mettre en place des animations spécifiques supplémentaires, il a été constaté dans le cadre du Groupe de travail Commerces que c'est le concept actuel d'horaires spéciaux du mois de décembre qui mériterait d'être mis à jour, à l'instar de ce qui a été testé à Lausanne en 2021. Une réflexion en ce sens sera menée en collaboration avec les représentant.e.s des commerçant.e.s pour affiner l'organisation des nocturnes en 2022.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à l'organisation des fêtes de fin d'année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre